



4. Sauvetage et secours en temps de guerre.  
5. Hygiène et salubrité publiques.  
6. Hygiène et salubrité des mines, usines, ateliers.

7. Hygiène domestique et privée.  
8. Médecine, chirurgie, pharmacie dans leurs rapports avec les classes précédentes.  
9. Institutions, sociétés ayant pour objet l'amélioration des travailleurs.

L'exposition ouvrira en juin 1876, et tous les objets à exposer doivent être rendus à pied d'œuvre avant le 30 avril. La distribution des prix aura lieu en septembre. Tous les exposants et les membres du congrès recevront une médaille commémorative en bronze.

Toutes les personnes qui désirent prendre part au congrès ou à l'exposition sont priées d'écrire à la commission d'organisation avant le 1<sup>er</sup> mars 1875. Il leur sera envoyé immédiatement des instructions spéciales contenant toutes les indications utiles à connaître. S'adresser à M. A. Mercier, secrétaire général de la Société Royale des Sauveteurs, 6, rue Ducale, Bruxelles.

Le but et l'importance de l'entreprise dont on se propose de faire un rapide aperçu, intéressent tous les peuples et tout le monde, et méritent une attention particulière. Il n'est personne qui ne soit à un jour donné exposé à quelque un de ces accidents dont la vie est pleine, et qui se multiplient d'autant plus que l'activité humaine prend plus de développement, et mêle plus intimement les ressorts de la force brutale aux manifestations de l'intelligence.

L'application de nouveaux agents à la navigation, à la locomotion, à l'industrie, etc., en créant de nouvelles ressources, crée aussi de nouveaux dangers, et le progrès serait incomplet s'il ne trouvait des remèdes aux maux qu'il produit.

La recherche des moyens perfectionnés de préervation est donc le corollaire obligé des inventions qui, si précieuses qu'elles soient, mettent la vie humaine en péril, et un procédé qui sauve l'existence d'un père de famille est digne des études des savants autant pour le moins que celui qui sert à facher des bataillons.

Le congrès des sauveteurs de Bruxelles se recommande donc comme une institution d'une grande valeur et d'un grand avenir. Les réunions de ce genre ne peuvent manquer de se multiplier. Elles donneront un nouvel élan à l'esprit de bienfaisance et de solidarité, sans lequel les progrès de la science et de l'industrie, limités aux intérêts matériels, ne constitueraient qu'une fausse civilisation. — C. des E.-U.

## La Gazette de Sorel

Mardi, 2 Février 1875.

### Le devoir des Conservateurs honnêtes.

Sous ce titre, notre confrère de *L'Événement* fait aux honnêtes gens du parti Conservateur un appel qui mérite d'être entendu, et qui, nous en avons l'espoir, ne sera pas dédaigné. Comme nous l'avons si souvent répété nous-même, c'est l'union, la fusion des partis que nous devons surtout désirer, et qu'il nous faut nécessairement, dans la Province de Québec; car c'est à cette seule condition que nous pourrions être forts et que nous compterions dans la Confédération. L'ancien régime vient de crouler sous le poids de ses propres abus; aucune question de principe ne nous divise; les honnêtes gens des deux partis doivent également désirer la meilleure administration possible de la chose publique. Pour atteindre ce but, tous admettent qu'il nous faut un gouvernement Provincial formé d'hommes assez forts et assez influents, pour réunir sous un même drapeau les divers éléments de notre députation. Il est évident que M. de Boucherville, malgré tous les titres personnels qu'il puisse avoir à notre estime, n'a pas et n'a jamais eu le prestige ni l'autorité requis, surtout avec l'entourage de médiocrités qu'il s'est fait, pour répondre aux exigences de la situation. Entre l'opposition et les anciens ministres, le milieu est trop étroit pour lui; il est condamné à y étouffer bientôt. L'opposition, telle qu'actuellement constituée, avec les nouvelles adhésions que lui ont valu les derniers événements, nous offre seule des garanties suffisantes des réformes et de la bonne administration qu'il nous faut; les gens sensés, les esprits sans préjugés du parti conservateur, qui sont unanimes à flétrir les abus de la dernière administration, doivent donc se rallier sans hésitation aux hommes qui sont capables de nous donner une administration saine, vigoureuse et indépendante des influences morbides auxquelles viennent de succomber les derniers ministres conservateurs.

Voici l'article de notre confrère, dans lequel il fait valoir éloquemment les raisons qui doivent nous porter à nous unir sous une direction forte et puissante :

J. B. B.

« La session marche et le faible ministère n'avance pas. Il n'ose faire un pas en avant, de peur de se rompre le cou. Il faut pourtant que cette situation ridicule finisse et qu'il se décide à risquer quelque chose. Peut-être attend-il pour tomber que la session fédérale s'ouvre, dans l'espoir que le bruit de cet événement couvrira celui de sa chute.

Il n'y a, depuis le commencement de la session, parmi les députés clairvoyants et sensés, qu'une opinion sur la valeur et la durée du ministère. Personne ne croit qu'il soit viable, et il n'y a jamais eu d'incertain que l'instinct précis de sa mort.

Doit-il mourir de suite ou un peu plus tard : voilà la seule question qui ait jamais été débattue entre l'opposition régulière et les députés conservateurs indépendants. Nous croyons que le moment approche où tout le monde sera d'accord pour convenir que l'heure de l'exécution est arrivée.

« Les députés conservateurs modérés et indépendants ne sauraient se dissimuler que l'existence du ministère actuel, c'est préparer la résurrection de l'ancien. Or, ils ne peuvent admettre, sans se compromettre à jamais, une pareille éventualité. Ils sont tenus en honneur de prendre les mesures nécessaires pour l'empêcher.

« Le ministère est trop faible pour vivre; il n'est pas de force à porter le drapeau du parti conservateur à travers la mêlée électorale : cela est évident pour tous. Si, réellement, le parti conservateur veut faire la lutte, il faut qu'il prenne d'autres chefs. Quels seraient ces chefs ? Il n'est pas difficile de les connaître. Les anciens, Langevin et Oulmet, soutenus par la *Minerve* et le *Canadien*, s'imposeraient de nouveau. Eux seuls, diraient des journaux et leurs affidés, sont assez forts pour diriger la bataille. La voix des conservateurs honnêtes serait inconnue, étouffée. Pris entre deux feux, entre les amis avec qui ils n'auraient pas voulu rompre et les adversaires avec qui ils n'auraient pas voulu s'entendre à temps, ils seraient impuissants à faire accepter les conseils de la modération et de la sagesse. D'ailleurs, on leur répondrait avec raison que le moment de se diviser n'est pas celui où les deux armées sont en présence. Ils seraient entraînés, compromis, perdus; en un mot, confondus avec honnêtes et désintéressés avec les gens des Tanneries.

« Le parti national n'a jamais eu depuis sa fondation qu'un but : soustraire les conservateurs honnêtes au joug des meneurs sans vergogne, et rendre facile une entente entre nous sur les bases de l'honneur et de la sincérité. Nous n'avons cessé de dire aux conservateurs bien intentionnés et sincères : Ces gens-là sont vos véritables ennemis, ils se jouent de vous, ils vous compromettent comme à plaisir; nous sommes vos vrais alliés, vos meilleurs amis. Rien ne vous sépare de nous, car les uns et les autres nous voulons le bien du pays; tout vous devrait éloigner d'eux, car ils ne veulent que leur propre fortune par tous les moyens !

« Les scandales du Pacifique et des Tanneries ne nous ont donné que trop raison. Aujourd'hui, tout le monde voit clair dans les consciences de ces chefs pervers. Le fléau des Tanneries, plus abominable encore qu'on ne le croyait, et où l'on voit défilier bras dessus bras dessous Oulmet et Middlemiss, Archambault et Dansereau, ministres et complices, achève d'ouvrir tous les yeux. Tous les conservateurs honnêtes sentent qu'il faut en finir avec ces gens-là, sous peine de périr avec eux.

« Le ministère, même s'il était bien intentionné, serait trop faible pour rompre avec les gens des Tanneries et du Pacifique et faire face en même temps aux nationaux. Il laisserait choir le pouvoir entre les mains des anciens ministres, ou il succomberait sous nos coups. Une seule chose peut sauver les conservateurs honnêtes de ces extrémités : c'est une alliance avec nous, c'est une entente entre tous les gens modérés, sensés et respectables, dans le but de former un ministère fort et vraiment patriote. »

### Les catholiques romains et les élections d'Ontario.

Dans son n.º du 27 janvier, le *Globe* publiait, sous ce titre, un article dont nous traduisons ce qui suit pour la *Gazette de Sorel* :

Nous avons toujours professé que la population catholique romaine devrait être convenablement représentée dans les législatures du pays. Il est vrai que leur doctrine n'est pas en faveur partout. Il y a des protestants — et parmi eux quelques-uns se disent réformistes — qui ont conservé le vieux levain de l'intolérance et du préjugé à tel point, qu'ils nieraient, s'ils le pouvaient, à une cinquième de la population d'Ontario une égale voix dans les matières qui concernent spécialement leurs droits et leurs intérêts. Ce n'est pas faire preuve d'un véritable libéralisme que de soumettre une partie du peuple à l'infériorité sociale ou à l'ostracisme politique. A la vérité, la loi ne fait aucune distinction en fait de croyance; à plus forte raison devons-nous donc mettre nos préjugés et nos actes en harmonie avec la loi.

Nous sommes, par conséquent, heureux de savoir que la nouvelle assemblée législative d'Ontario comptera un bien plus grand nombre de députés catholiques. Si l'on considère le rang qu'occupe la population catholique, cette représentation peut être encore insuffisante (*inadequate*); mais on a toujours fait un pas important dans la bonne voie. Dans la dernière assemblée il n'y avait que trois catholiques : M. Fraser, M. Dawson et M. O'Donoghue, dont deux ministériels, et le troisième, élu comme réformiste mais votant ordinairement avec l'opposition. Il y en aura sept dans la nouvelle Chambre, savoir : MM. Fraser, Bonfield et O'Donoghue, ministériels, et MM. O'Sullivan, Harkin, Long et Coultis, élus comme oppositionnistes.

Quoi qu'il en soit, leurs avantages actuels devraient engager les catholiques romains à renverser tout obstacle inutile (*unnecessary*), dans le but de s'assurer une part équitable dans la représentation, en se mêlant plus activement des affaires publiques, en prenant part au gouvernement municipal, et en participant à tous ces mouvements utiles qui permettent aux hommes intelligents de se distinguer. S'ils en agissent ainsi, ils formeront des candidats aux positions plus élevées de membres de la législature locale ou de la Chambre des Communes, et tout en déracinant les restes de préjugés qui pourraient se trouver encore dans l'esprit des électeurs, ils obtiendraient une voix juste et suffisante dans les conseils de la nation, par le mérite et non en regard aux croyances.

### Le rapatriement.

Vaici le texte des résolutions de M. Garneau relatives au rapatriement de nos compatriotes des Etats-Unis :

Résolu, 1<sup>o</sup>. Qu'à même les revenus de cette province, il soit créé un fonds spécial de cinquante mille piastres appelé « fonds de colonisation », et que ce fonds soit employé en la manière ci-après mentionnée : à encourager les canadiens émigrés aux Etats-Unis à venir se fixer sur nos terres publiques, et à attirer en cette province une plus forte proportion d'immigrants agriculteurs européens disposés à se faire colons.

Résolu, 2<sup>o</sup>. Qu'à même cette somme le commissaire de l'Agriculture et des Travaux publics soit autorisé à faire ébaucher, dans les localités qui pourraient être choisies par le lieutenant-gouverneur en conseil, un certain nombre de lots de cent acres destinés à être offerts aux canadiens des Etats-Unis et aux immigrants européens qui désirent, se faire colons, et qui lui paraîtront en état de réussir comme tels.

Résolu, 3<sup>o</sup>. Que cette ébauche de lots consistant en un défrichement de quatre acres prêtes à être ensencées, et en une maison d'habitation de pas moins de 16 pieds sur 20. Le coût de ces travaux joint au prix du fonds ne devra en aucun cas excéder la somme de \$200, et le commissaire de l'Agriculture et des Travaux publics, autorisée, sur ordre du lieutenant-gouverneur en conseil, le paiement des dits travaux à même le « fonds de colonisation » créé par les présentes.

Résolu, 4<sup>o</sup>. Que le prix des lots ainsi ébauchés sera payable en la manière ordinaire à l'agent des terres de la couronne, dans la juridiction duquel ils se trouveront compris, et en balance, en quatre versements annuels consécutifs, avec intérêt du jour de l'émission du permis d'occupation. Le coût des améliorations sera payable en cinq autres versements annuels et consécutifs, après que le prix du fonds sera dû, sans intérêt jusqu'à l'échéance de chaque paiement.

Résolu, 5<sup>o</sup>. Qu'il sera tenu dans le Département de l'Agriculture et des Travaux Publics, pour les dépenses d'amélioration de chaque lot, un compte régulier dont un double sera fourni au Département des terres de la Couronne, qui en fera la perception par ses agents à mesure que les versements deviendront exigibles.

Résolu, 6<sup>o</sup>. Que, pour avoir droit à un lot ainsi ébauché, il faudra que le colon soit âgé de dix-huit ans au moins, qu'il ait les qualifications requises pour réussir comme colon, et qu'il ne possède point de propriété foncière dans la province.

Résolu, 7<sup>o</sup>. Que les lettres patentes pour les lots ainsi ébauchés ne pourront être accordées que lorsque le prix du fonds et le coût des améliorations auront été payés intégralement, et lorsque le colon aura défriché et maintiendra en état de culture au moins 15 acres de son lot.

Résolu, 8<sup>o</sup>. Qu'à défaut de paiement d'aucun versement exigible tant pour le prix du fonds que pour le coût des améliorations, et à défaut par le colon de tenir de bonne foi feu et lieu sur son lot, de défricher et mettre en culture au moins une acre de son lot par chaque année, le permis d'occupation qui lui aura été accordé pourra être annulé et le lot concédé à un autre personne, sans qu'il ait droit de rien réclamer pour les travaux et les versements déjà faits, les quels à moins de raisons valables, seront confisqués au profit de la province.

Résolu, 9<sup>o</sup>. Qu'à même le dit fonds de colonisation, le Commissaire de l'Agriculture et des Travaux Publics soit autorisé à faire construire et à entretenir, dans chaque colonie qui sera formée en vertu des présentes, une maison pour y recevoir les familles des colons les premiers jours de leur arrivée.

Résolu, 10<sup>o</sup>. Qu'à même le dit fonds de colonisation le Commissaire de l'Agriculture et des Travaux Publics, soit autorisé à payer les frais d'organisation de chaque colonie.

### Informations.

On a reçu, à Ottawa, par le câble transatlantique, un télégramme de lord Carnarvon approuvant l'action de lord Dufferin, relativement à Lépine.

Le trésorier de notre province a mis sur la table l'état des recettes et des dépenses de la province du 1<sup>er</sup> juillet au 30 novembre 1874. Les recettes, déduction faite de la balance en caisse et du produit de l'emprunt, ont été de \$1,024,731 et, les dépenses de \$1,257,759, soit un excédant de dépenses de \$233,028.

L'enquête dans l'affaire des Tanneries touche à son terme; il a plus que trois témoins à examiner : MM. Chapleau, Murphy et Decelles.

Le jugement dans l'élection de l'Islet, rendu par le juge Cassault, a été confirmé par la Cour d'Élection.

Une enquête est commencée à la douane de Montréal, sur les difficultés qui existent depuis quelque temps dans le département entre les chefs et les employés subalternes.

M. J. O'Deary, le délégué de l'Union de ouvriers irlandais, est retourné, la semaine dernière, en Angleterre. Il reviendra au Canada l'été prochain.

Nous lisons dans la *France Nouvelle* du 3 janvier :

« L'Eglise a perdu, en 1874, plusieurs de ses membres distingués : Le Frère Philippe (8 janv.), le Frère Lévesque, supérieur des Frères de la Miséricorde (11 janv.). Mgr. Landriot, archevêque de Reims (27 janv.), Mgr. Villon, évêque du Mans (27 janv.), Mgr. Fruchaud, archevêque de Tours (11 novembre), le R. P. de Roulevois, de la Compagnie de Jésus (29 novembre), M. l'abbé Hamon, curé de Saint-Sulpice, à Paris (17 décembre ). »

### Incendie de l'Asile de Beauport.

Québec, 29 janvier.

L'Asile des Aliénés de Beauport a été réduit en cendres. Deux aliénés ont été brûlés à mort. Pertes, \$75,000. Peu d'assurance.

Québec, 29.

Le département des femmes de l'Asile de Beauport, a brûlé ce soir. En moins d'une heure, l'immense bâtisse a été consumée. L'incendie projetait une lueur qui éclairait le ciel jusqu'à la ville. Les patients, pendant l'incendie, se tenaient groupés ensemble, enveloppés dans leurs couvertures de lit. On va les envoyer à l'Asile des Sœurs Grises de Montréal.

### DERNIÈRES NOUVELLES.

Québec, 30.

Le feu a éclaté à 7 hrs., hier soir. L'on a envoyé la pompe à vapeur de la cité, mais elle n'a pu rendre beaucoup de services, vu la distance de l'eau.

A deux heures A. M. — Toute la bâtisse est brûlée, excepté le département des hommes. Deux femmes ont été brûlées. Il y avait environ 4,000 personnes sur le lieu du sinistre. Il y avait beaucoup de voleurs, qui se sont emparés de tout ce qu'ils ont pu saisir.

Les pompiers de la ville, les volontaires et les autres citoyens ont rendu de grands services.

### Compagnie de Navigation Union.

Une assemblée spéciale des actionnaires de la Compagnie de Navigation Union a été tenue hier au bureau de la dite compagnie, à laquelle étaient présents un grand nombre d'actionnaires.

Le but de l'assemblée fut expliqué et un état des comptes mis sur la table.

M. le président et autres directeurs de la compagnie ayant fourni aux actionnaires présents, des explications tellement satisfaisantes quant aux opérations de la compagnie et aux résultats obtenus,

Il fut proposé par M. W. A. Charlebois, secondé par M. E. C. Wurtelle, de Sorel :

Que cette assemblée est d'opinion que les livres de stock de la compagnie devraient de nouveau être présentés au public et aux pratiques de la dite compagnie en particulier, leur demandant de vouloir bien compléter le stock de la dite compagnie, afin de lui permettre de lutter avantageusement et avec des vapeurs propres contre toutes les compagnies rivales.

Proposé par M. B. Ledoux, secondé par M. Jos. Mercier :

Que les actionnaires présents sont agréablement surpris de voir que la Compagnie de Navigation Union a eu autant de succès, contrairement aux rumeurs répandues dans le public.

Proposé par M. J. C. Laoste, secondé par M. J. C. Côté, de Québec :

Que des remerciements soient votés aux directeurs pour leur habile administration des affaires de la dite compagnie. — *National*.

### Nouvelles religieuses.

— A l'occasion de la fête de saint Jean l'Évangéliste, patron de Pie IX, Sa Sainteté a daigné admettre à l'audience plusieurs membres du corps diplomatique. Son Exe. M. de Corcelles s'est rendu au palais apostolique en train de gala, et après un assez long entretien avec le Souverain Pontife, a présenté à Sa Sainteté le personnel de l'ambassade de France.

— Les offrandes provenant du Denier de Saint-Pierre, remises au Saint-Père durant le mois d'octobre dernier, se sont élevées à 8,000,000 de francs.

— Le service de l'Aumônerie militaire fonctionne aujourd'hui en France dans toutes les villes et places de garnison.

— Mgr. le cardinal archevêque de Paris avait annoncé, dans la réunion des délégués catholiques (séance du 7 avril), qu'il espérait pouvoir, soit au commencement du mois d'octobre prochain, soit au commencement du printemps prochain, poser la première pierre de l'église du Vœu national au S.-C. de Jésus.

Cette espérance a été déçue, en ce qui concerne le premier terme qu'avait fixé Son Eminence, par le retard qu'a subi la cession des terrains sur lesquels l'édifice doit être érigé.

Les prétentions exagérées des propriétaires de ces terrains ont rendu nécessaire le recours à l'expropriation par voie judiciaire. Le jugement d'expropriation est rendu; il n'y a plus à attendre que la convocation du jury et sa décision sur le prix des terrains, qui sont aujourd'hui la propriété de l'archevêque, mais dont il ne peut disposer jusqu'à la fin.

On espère que la cérémonie, à laquelle l'évêque français tout entier sera convoqué, pour la consécration de la France au S.-C. de Jésus, aura lieu à la seconde époque indiquée par Son Eminence.

— On compte maintenant, en Espagne, vingt-six sièges épiscopaux qui n'ont pas de titulaire.

— Cinq religieuses carmélites, venues de leur couvent de la Cochinchine, ont été installées le 15 octobre, fête de sainte Thérèse à Jérusalem, dans le monastère que leur a fait construire Mme. la princesse de la Tour d'Auvergne.

Cette maison est située sur le lieu même où, d'après la tradition, N. S. Jésus-Christ enseigna à ses apôtres l'Oraison Dominicale. Mgr. Bracco, patriarche de Jérusalem, a présidé la cérémonie. On y remarqua les Sœurs de Saint-Joseph de l'Apparition et les Sœurs de N. D. de Sion, établies depuis plusieurs années dans la ville sainte.

— Les travaux des Pères Bénédictins parmi les esclaves libérés des Etats du

Sud, réussissent si bien que de nouveaux religieux doivent venir aider ceux qui y sont déjà.

— Le R. P. Jouvot, curé de Pembrok, succédera au R. P. Dandurand dans les fonctions de Vicar-Général de la ville et du diocèse d'Ottawa.

### Echos des Etats-Unis.

(Du Foyer Canadien du 30 janvier.)

— En 1774, il n'y avait que 85 prêtres aux Etats Unis; en 1837, il y avait un archevêque, 14 évêques, 390 prêtres, 300 églises et 143 chapelles catholiques. D'après le Directoire de Sadlers pour 1875, on compte 7 archevêques, 53 évêques, 4,873 prêtres, 4,800 églises, 2,120 chapelles catholiques, 13 séminaires, 68 collèges, 511 académies, 1,444 écoles, 215 asiles de charité, 87 hôpitaux, et une population catholique de six millions d'âmes. Et les naissances chez les catholiques, comparées au nombre des naissances chez les protestants, en regard au chiffre de chaque population, est dans la proportion de 5 à 7. Dans 50 ans, ils seront peut-être aussi nombreux que les protestants.

— L'hon. M. Francis Kernan, un autre irlandais catholique qui vient d'être élu sénateur de New York au congrès, est le premier sénateur fédéral démocrate que cet état élit depuis 1848. Dans la contestation pour la charge de gouverneur en 1872, il avait reçu 392,350 votes sur 728,151.

— M. McGuire, nouveau président de l'Assemblée législative de New-York, est catholique et irlandais de naissance. C'est la première fois qu'un homme de naissance étrangère arrive à cette charge élevée dans cet état.

— L'église de St. Patrice à Hartford, Conn., a été consumée par les flammes dimanche matin. Pertes, \$150,000. C'est la quatrième église catholique brûlée dans le Massachusetts et le Connecticut depuis un an et demi.

— M. Gerrit Smith, publiciste américain distingué, mort récemment à New-York, après une longue vie passée à défendre la cause du droit et de la justice, était opposé au système des écoles communes, disant avec raison que ce système est injuste envers les catholiques, en ce qu'il les force à supporter des écoles où la foi de leurs enfants court risque de se perdre.

— La statistique criminelle de New-York est effrayante cette année. Il y a eu 84,821 arrestations, ce qui, sur une population de 1 million, fait une moyenne d'un peu plus de 1 personne sur onze.

Cette moyenne se trouve un peu réduite sans doute par le fait qu'un certain nombre, comme partout ailleurs, ont dû récidiver et subir plusieurs arrestations.

— On se plaint presque partout de la rareté de l'eau dans l'est. Beaucoup de manufactures ne peuvent marcher, faute d'eau.

### Télégraphie générale.

Washington, 29 janvier. — La question de la Louisiane a entraîné, à un caucus des sénateurs, de longues discussions. Il est probable qu'un nombre suffisant de républicains s'unira aux démocrates pour rejeter tout bill tendant à reconnaître le gouvernement de Kellogg, ou à admettre Pinchback comme sénateur.

La question de décider de la légalité de l'administration Kellogg sera laissée au Président.

Il est entendu qu'il y aura trois rapports différents faits par le comité des privilèges sur l'élection de Pinchback.

Londres, 29. — Un télégramme a été reçu de la Reine, qui est à Asborne, mandant aux membres du cabinet de se réunir à cet endroit immédiatement.

Paris, 29. — L'Assemblée, à cette après-midi, par un vote de 359 contre 339 rejeté l'amendement Laboulaye au bill Ventavon, qui pourvoit à ce qu'un sénat, la chambre des députés et le président forment le gouvernement : le président se trouvant le chef de l'exécutif.

Madrid, 29. — L'armée du Nord a commencé à opérer ses mouvements. Elle s'est emparée de 3 fortes positions dans la vallée de Caracael. Elle s'avance graduellement sur toute la ligne. Il y aura une attaque générale pour s'emparer des positions des Carlistes sous peu.

Paris, 29. — M. Louis Blanc, malgré sa motion et le discours qu'il a fait hier, a voté pour l'amendement Laboulaye, ainsi que tous les radicaux. Les ministres et les membres du centre droit ont tous voté contre.

M. Wallon, bonapartiste, a présenté un amendement à la motion Ventavon, demandant que cette motion pourvoit à l'organisation du gouvernement sans proclamer la république. La discussion sur cet amendement est remise à demain.

Londres, 29. — Mgr. Maaning vient de publier une réponse de 200 pages au pamphlet de M. Gladstone.

### Notes Locales.

LE BAZAR. — Les dames de charité ont enfin résolu d'ouvrir leur bazar annuel samedi, à l'hôtel-de-ville. Comme par le passé, elles espèrent être secondées généreusement par le public charitable de Sorel. Nous leur souhaitons d'avance un beau succès.

COUR CRIMINELLE. — Le présent terme de cette Cour s'est prolongé plus qu'on ne s'y attendait, à raison des procès de Pilon et de Lefebvre, pour sodomie, qui étaient les plus importants de tout le terme.

L'hon. juge Loranger présidait la Cour. M. Gauthier représentait la Couronne, et M. Mathieu défendait les accusés. Bon nombre de témoins ont été entendus de part et d'autre, et finalement les accusés ont été trouvés coupables, devant les petits jurés, de l'accusation portée contre eux. Leur sentence a dû être donnée hier, dernier jour du terme.

TROTTE A SOREL. — Le mauvais temps des jours précédents devait empêcher ces trottées d'être aussi belles qu'on s'y attendait, plusieurs chevaux trottiers de renom ne pouvant y figurer. Malgré ce contretemps, elles ont eu lieu jeudi et vendredi, et l'affluence des spectateurs a été, considérablement. Nous donnons ci-après le résultat pour les deux jours :

### PREMIER JOUR.

La trottée des chevaux qui n'ont jamais rien gagné, n'a pu se terminer le premier jour.

La bourse ouverte aux chevaux de 3me classe a été gagnée par le *Lion canadien*, de M. Sévérien Pelland, de Joliette : le second arrivant étant *Bill-Bird*, de M. Edmond Bourque, de Sorel.

### SECONDE JOUR.

La bourse ouverte aux poulains de 4 ans a été gagnée par le *Messenger*, de M. J. P. A. Laeroix, de St. David.

Une bourse spéciale a été gagnée sur la fin du second jour par le jument de M. P. Lavallée, de Sorel.

COUR DU MAGISTRAT DE DISTRICT. — Le terme régulier de la Cour à St. Ours, s'est ouvert le 27 janvier dernier et s'est terminé le 28, après audition de quelques causes. Le prochain terme s'ouvrira le 1<sup>er</sup> mars.

— Une plainte pour vente de boisson à des sauvages par un individu de la paroisse de Sorel, a dû être entendue hier à St. François devant le Magistrat de District.

— Le prochain terme civil de la Cour du Magistrat s'ouvrira à St. François le 5 février courant.

### Nouvelles diverses.

— Le SS. *Alice*, faisant le trajet entre Cardiff et Constantinople, s'est perdu en mer, et vingt personnes ont péri.

— Les trains du chemin de fer de Kansas et du Pacifique essaient de pénétrer à travers 200 milles de terrain bloqués par les neiges, dans la division de Smoky Hill (Neb.).

— L'énorme quantité de neige qui est tombée dans l'est de la France a fort dérangé le service des lignes ferrées. A Verdun, par exemple, la couche actuelle est déjà de dix-huit pouces à deux pieds d'épaisseur, et en quelques endroits elle a atteint jusqu'à sept ou huit pieds. Près de Reims, les communications télégraphiques sont même interrompues. Plusieurs villages sont enneigés. Dans le midi, dans l'Hérault surtout, certaines routes sont impraticables, et le service postal doit se faire à pied, mais avec les plus grandes difficultés. Le Havre et ses environs ont, de leur côté, été visités par une horrible tempête de neige. Enfin, le trafic a beaucoup souffert sur la ligne de Rouen à Paris.

— Sarah Peirce, de Springfield, apprit de son père, qui était cordonnier de son état, à faire des pantoufles pour les femmes et les enfants. Il y a six ans elle se maria et suivit son mari au Kansas, où il possédait des biens-fonds d'une valeur considérable. Le mari se livra à la dissipation, gaspilla tout son bien, et fut finalement enfoncé dans un asile d'aliénés. Mais voici le moral de l'histoire. L'épouse, qui avait, comme nous l'avons vu, un bon métier, s'est mise à l'ouvrage, et depuis un an, outre qu'elle a su pourvoir à sa subsistance et à celle de ses deux enfants, elle a économisé assez d'argent pour payer le quart de la valeur d'une maison confortable qu'elle a achetée à crédit.

— Le grand duc Nicolas, de Russie, offre des prix de \$4,000, \$2,400 et \$1,600 pour le meilleur ouvrage sur la cavalerie et les opérations militaires à cheval dans tous les temps et dans tous les pays.

— La statue de Stonewall Jackson, exécutée par feu M. Foley, un sculpteur anglais bien connu, pour la ville de Charleston, Caroline du Sud, représente le général debout, une épée en dans la main droite, et vêtu d'une courte tunique de cavalier, serrée par un large ceinturon et boutonnée sur la poitrine.

000. En retranchant l'impôt antérieur sur les recettes brutes des compagnies de chemin de fer, sur les profits nets des corporations industrielles et autres, et sur les bénéfices des instruments aratoires, l'Etat a perdu \$1 200,000 par an de revenu.

## Variétés.

— "Je fais assez d'affaires sans le secours des annonces." Nul doute que vous réussirez assez bien pour le présent; dans votre commerce; mais oubliez-vous donc les paniques, les temps d'élection, de guerre ou d'épidémie, et les diverses causes de l'inactivité en affaires? Il faut tenir compte de ces éventualités, si l'on veut arriver au but sans encombre, et réaliser plus que les besoins ordinaires; or, les annonces sont un puissant auxiliaire sous ce rapport.

## MARCHÉ MONÉTAIRE.

Or ouvert à 112½ et fermé à 112½.  
Greenbacks achetés de 11 à 11½ et vendus de 10½ à 00.  
Argent acheté à 8 et vendu à 9½.

## MARCHÉ DE SOREL.

CORRIGÉ PAR LE CLERC DU MARCHÉ POUR "La Gazette."

|                                | \$ | cts | cts.    |
|--------------------------------|----|-----|---------|
| Pois .....                     | 1  | 00  | à 1 10  |
| Avoine .....                   | 0  | 50  | " 0 60  |
| Sarrasin .....                 | 60 | 9   | " 0 70  |
| Fleur de campag. par qtl. 2 75 | 3  | 00  | " 3 00  |
| — d'avoine .....               | 0  | 00  | " 0 00  |
| — de blé .....                 | 2  | 00  | " 2 50  |
| Sarrasin .....                 | 2  | 00  | " 2 25  |
| Pois frais par lb. ....        | 0  | 12  | " 0 15  |
| Lard salé par lb. ....         | 0  | 00  | " 0 15  |
| Lard par 100 lbs. ....         | 9  | 00  | " 10 00 |
| Bœuf par lb. ....              | 0  | 05  | " 0 10  |
| Bœuf par 100 lbs. ....         | 5  | 00  | " 8 00  |
| Mouton par quartier. ....      | 0  | 30  | " 0 40  |
| Veau par quartier. ....        | 0  | 30  | " 0 40  |
| Dindes par couple. ....        | 1  | 20  | " 2 60  |
| Oies .....                     | 0  | 80  | " 1 40  |
| Canards .....                  | 0  | 50  | " 0 60  |
| Poules .....                   | 0  | 40  | " 0 50  |
| Pigeons .....                  | 0  | 00  | " 0 00  |
| Ouatardes .....                | 0  | 80  | " 1 00  |
| Oufs frais par douz. ....      | 0  | 15  | " 0 20  |
| Beurre frais .....             | 0  | 25  | " 0 30  |
| Beurre salé .....              | 0  | 20  | " 0 25  |
| Saindoux par lb. ....          | 0  | 15  | " 0 20  |
| Choux .....                    | 0  | 5   | " 0 10  |
| Sucre d'Erable par lb. ....    | 0  | 10  | " 0 12  |
| Sirop par gallon. ....         | 1  | 00  | " 1 25  |
| Miel par lb. ....              | 0  | 12½ | " 0 00  |
| Oignons par minot. ....        | 1  | 00  | " 1 25  |
| Pois par minot. ....           | 0  | 00  | " 0 00  |
| Pommes par poche. ....         | 0  | 00  | " 1 20  |
| Pommes par minot. ....         | 1  | 00  | " 0 00  |
| Paille par 100 bottes. ....    | 4  | 00  | " 5 00  |
| Foin .....                     | 6  | 00  | " 8 00  |

De quelle manière les personnes âgées et infirmes sont soutenues par le Sirop Composé d'Hyphosphite de Fellows.

Quand la jeunesse est dans sa pleine vigueur, l'équilibre du cerveau (où gît véritablement la force de l'homme) est contre-balançé par l'action des organes de la nutrition, sans l'aide de la science.

Mais le temps, ce perpétuel dissipateur des choses, met une barre à la puissance du cerveau, et c'est alors que la science peut rendre à l'homme le service qu'il a besoin, et lui faire reconquérir les forces qu'il a perdues.

Chaque effort du cerveau, chaque des actions du corps, exigent l'emploi d'une certaine quantité de l'élément nerveux, et puisque l'Hyphosphite phos restitue effectivement au corps humain le *vis vital*, il s'ensuit qu'il doit soutenir le système avec succès après que la vigueur de la jeunesse est passée.

Une épreuve de vingt années a démontré que les Pastilles de Bryan pour les Prouesses contiennent le remède le plus efficace contre la toux et l'irritation de la gorge causées, par le froid et l'usage indus des organes de la voix; aussi les auteurs et les chanteurs les trouvent-ils des plus salutaires. Le fait qu'ils les ont obtenus, recommandés par les *Pastilles de Bryan* pour les Prouesses, à l'attention des personnes âgées et infirmes, et leur acquiescement de toutes celles qui en ont fait usage. A vendre par tous les pharmaciens au prix de 25 cts. par boîte.

AUX PROPRIÉTAIRES DE CHEVAUX.—C'est un fait bien attesté et confirmé par l'expérience de milliers de personnes, que les *Pousses de Condi* et les *Remèdes de Darley*, pour les chevaux, sont supérieurs à tous les remèdes de ce genre qui aient été introduits jusqu'ici. Nous savons qu'on s'en est servi dans plusieurs occasions où le cheval était regardé comme perdu, et qu'il n'a été plus tard vendu de \$50 à \$100 plus cher qu'il n'aurait auparavant rapporté, et il y avait bien cette différence. Avis à tous les intéressés! Souvenez-vous du nom et voyez à ce que la signature de Hurd et Co. se trouve sur chaque paquet. Northrop et Lyman, de Newcastle, Ont., propriétaires pour le Canada. A vendre chez tous les pharmaciens.

## Acte de Faillite de 1869,

ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de ERNEST DESSERT, marchand de la Ville de Sorel,

FAILLI.

Je soussigné, G. E. Mayrand, de la cité de Montréal, ai été nommé syndic en cette affaire. Les créanciers sont requis de produire leurs réclamations entre mes mains, sous un mois de cette date, et de se réunir à mon bureau No. 6 Rue St. Jacques, en la cité de Montréal, le Vingt-Quatrième jour de Février prochain, à Trois heures de l'après-midi, pour l'examen du failli et le règlement des affaires de la faillite en général.

Le failli est par le présent notifié d'y assister.

G. E. MAYRAND,

SYNDIC.

Sorel, 21 Janvier 1875.—Gins.

## ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de CHARLES DESROSIERS,

FAILLI.

Je soussigné, Louis Eusèbe Desrosiers, notaire de la ville de Sorel, ai été nommé syndic dans cette affaire. Les créanciers sont requis de produire leurs réclamations devant moi dans le cours d'un mois, et sont de plus notifiés de s'assembler à mon bureau, coin des rues du Roi et Charlotte, No. 40, en la ville de Sorel, VENDREDI, le CINQUIÈME jour de Mars prochain, à DIX heures de l'après-midi, pour l'interrogatoire public du failli et pour le règlement des affaires de la faillite en général. Le failli est notifié d'y assister.

L. E. D. CARTIER,

Syndic

Sorel, 1er Fév. 1875.—Gins.

Encouragez une Institution essentiellement Canadienne, et en dehors des combinaisons tendant à élever les taux d'assurance.

CAPITAL: \$5,000,000.

## DIRECTION A MONTREAL:

THOMAS WORKMAN, ECR.

AMABLE J. BOIN, fils, ECR., M. P.

MARCIE CUVILLIER, ECR.

GEO. D. FERRIER, ECR.

THOS. TIFFIN, ECR.

## LA

## STADACONA.

## ASSURANCE CONTRE L'INCENDIE.

Est prête à recevoir des RISQUES contre l'incendie à des conditions exceptionnelles.

Les Pertes, quand elles ont lieu, sont payées sans délai.

JOS. CARTIER,

Agent pour le District de Richelieu.

BUREAU: En face de chez M. André Chapdelaine, ou voisin du Restaurant ci-devant tenu par M. G. Peltier.

Sorel, 2 février 1875.

## A Vendre.

Cette magnifique propriété faisant l'encoignure des rues Augusta et Phipps, et partie de la propriété voisine sur la rue Phipps.

Conditions faciles.

S'adresser à

J. N. MONDOR,

Notaire,

à St. Michel d'Yamaska,

ou à P. PAYAN,

Notaire,

à Sorel.

Sorel, 1er Fév. 1875.—jao.



## Acte Concernant la Faillite de 1869.

En l'affaire de FELIX COTE, de St. Zéphirin de Courval,

FAILLI.

Le failli m'a fait cession de ses biens et effets, et les créanciers sont notifiés de se réunir à la résidence et siège des affaires de la faillite, en la paroisse de St. Zéphirin de Courval, le vingt-deuxième jour de Février prochain, à une heure de l'après-midi afin de recevoir un état de ses affaires et de nommer un syndic.

V. GLADU,

Syndic provisoire.

St. François du Lac, 30 Jan. 1875.—Gins.

## Acte de Faillite de 1869.

Dans l'affaire de ERNEST D'ESSEBET, marchand de la ville de Sorel,

FAILLI.

Le soussigné vendra par encaissement public VENDREDI, le CINQ FEVRIER prochain, à DEUX heures P. M., à tant dans la S. sur le montant de l'inventaire, tout le fonds de commerce de la faillite, étant de \$6,200.00.

Dettes de livres, \$2,759.08

Les conditions seront données au jour de la vente.

G. E. MAYRAND,

Syndic,

6 rue St. Jacques.

Montréal, 30 janvier 1875.

## A LOUER.

Le Magasin et la résidence, tous deux de première classe, occupés par M. Ernest Desrosiers tant comme résidence que comme magasin de Marchandises Sèches, et appartenant à L'HOTEL PICHÉ.

C'est là sans contredit un des meilleurs sites de toute la ville pour le commerce de Marchandises Sèches, Bijouteries, Pharmacie, etc.

Possession au 1er mai prochain.

Pour les conditions, s'adresser à WILLIAM LUNAN,

Rue du Roi,

SOREL.

Sorel, 30 janvier 1875.

## PROVINCE DE QUEBEC,

District de Richelieu.

## Dans la Cour Supérieure.

En Part.

Dame Déla Langlois et al, Représentants en possession provisoire des biens de Michel Langevin, fils, Absent.

## AVIS PUBLIC

Est par le présent donné que Dame D. Ha Langevin, épouse de Joseph Bédard, cordonnier, de Spencer, dans l'Etat du Massachusetts, un des Etats-Unis d'Amérique, demeurant avec son dit époux et le dit Joseph Bédard, tant pour lui-même que pour autoriser sa dite épouse; Dame Emma Langevin, épouse de Jean-Baptiste Bédard, menuisier, de Southbridge, dans le dit Etat du Massachusetts, et demeurant avec son dit époux, et le dit Jean-Baptiste Bédard, tant pour lui-même que pour autoriser sa dite épouse; et Demoiselle Marie Langevin, fille majeure et usant de ses droits, de North-Brookfield, dans le dit Etat du Massachusetts, en leur qualité d'héritiers présumés de Michel Langevin, fils, ci-devant cultivateur de la Paroisse de St. Roch de Richelieu, dit district, et maintenant absent de cette Province, présenteront à la Cour Supérieure dans et pour le district de Richelieu, une demande pour être envoyés en possession des biens du dit Michel Langevin, fils, à l'ouverture de la dite Cour, vendredi le neuvième jour d'Avril prochain, au Palais de Justice, en la ville de Sorel, et toute personne qui peut ou pourrait avoir à exercer quelque droit contre le dit Michel Langevin, fils, est requise de présenter sa réclamation devant la dite Cour, le jour de la présentation de la dite demande pour envoi en possession.

A. GERMAIN,

Avocat et Procureur des

dits Représentants.

Sorel, 30 Janvier 1875.—Zins.

## Acte de Faillite de 1869.

Dans l'affaire de LOUIS TRUDEAU,

FAILLI.

Je soussigné, Adolphe Germain, avocat et syndic officiel du comté de Richelieu, de la ville de Sorel, ai été nommé syndic dans cette affaire. Les créanciers sont requis de produire leurs réclamations devant moi dans le cours d'un mois, et sont de plus notifiés de s'assembler à mon bureau, rue Georges, No. 13, en la ville de Sorel, VENDREDI, le VINGT-NEUF JOUR de FÉVRIER prochain, à DIX heures de l'après-midi, pour l'interrogatoire public du failli, et pour le règlement des affaires de la faillite en général. Le failli est notifié d'y assister.

A. GERMAIN,

Syndic.

Sorel, 14 Janv. 1875.—Gins.

## BIAZ CANADIAN

## J. H. WRIGHT

Informe le public qu'il a en mains un magnifique assortiment d'effets pour les cadeaux de

## NOEL

ET DU

## JOUR DE L'AN,

qu'il vend à très-bon marché.

Le choix est des plus variés et on peut se procurer toutes espèces de choses pour faire des présents depuis

50cts. jusqu'à \$20.00

A l'occasion des fêtes, les maris qui voudraient faire présent à leur moitié d'un magnifique *moulin àoudre Singer*, Gaudier, Bannier, qui se vend ordinairement de \$36 à \$40, peuvent le lui procurer durant le temps des fêtes à raison de

\$20.00

ou bien un moulin de Wheeler-Wilson valant \$75.00 pour

\$60.00.

Ces moulins sont vendus des prix qui ne peuvent être surpassés quant à leur bon marché.

Aussi, rendez-vous en foule au Bazar Canadien pour acheter des étrennes à vos parents et amis.

J. H. WRIGHT,

Sorel, 15 Déc. 1874.

## LUNAN'S

Lisez ce que les gens disent de ce remède populaire contre la Toux, le Rhume et les diverses affections de la Gorge et des Poumons: les lettres suivantes ne sont que des spécimens d'un grand nombre d'autres reçues journellement.

## PULMONIC

La Lettre No. 40, 1er. octobre 1873, de Clément Lévesque, dit: "Le Lunan's Pulmonic Candy s'est montré, dans mon cas, d'une efficacité sans égale pour le soulagement de la Toux et du Rhume."

## CANDY.

La lettre No. 31, 3 février 1873, de Ph. L., dit: "Ma fille souffrait d'un rhume fort grave, qui l'empêchait au point de l'empêcher de dormir la nuit. J'essayai le Lunan's Pulmonic Candy: ses effets furent étonnants; ma fille fut soulagée sur-le-champ, le sommeil lui revint et au bout de quelques jours elle était guérie."

A vendre chez les Droguistes et Marchands en paquets de 15 et de 25 cts.

M. Evans, Mercer & Co., sont Agents-Général à Montréal.

Sur réception de 25 cts, un gros paquet-spécimen de cet excellent remède sera expédié franc de port, dans aucune partie du Pays.

S'adresser au propriétaire, Wm. J. LUNAN,

Boite 37,

Sorel, P. Q.

Sorel, 12 mai 1874.—ua



## LIGNE QUOTIDIENNE

ENTRE SOREL ET MONTREAL.

## D. MURRAY,

PROPRIÉTAIRE DE

## L'HOTEL DU PEUPLE,

MONTREAL,

A l'honneur d'informer le public voyageur qu'à partir du 1er février prochain, le Stage de Montréal à Sorel partira de Montréal tous les jours (dimanche excepté) à 9 heures du matin, et partira de Sorel pour Montréal tous les jours (lundi excepté) à 7 heures du matin.

Le soussigné profite de l'occasion pour remercier le public de l'encouragement qu'il a bien voulu lui accorder, et il fera tout en son pouvoir pour donner de plus en plus satisfaction à ceux qui voyageront dans cette ligne.

D. MURRAY,

No. 183, RUE DES COMMISSAIRES,

Montréal.

Montréal, 27 janvier 1875.

## GRANDE VENTE DE

## MARCHANDISES SECHES,

SANS RESERVE.

## Le tout pour argent comptant.

N. ARSENAULT a le plaisir d'annoncer qu'il vient de faire l'acquisition d'un fonds de Marchandises Sèches à Montréal, qui sera transporté ici et prêt à être offert au public jeudi le 28 Janvier courant, à même temps que son stock de Marchandises actuelles, 20 pour cent à meilleur marché que la valeur réelle, le tout devant être disposé d'ici au premier Mai prochain, dans le but de changer de commerce. Il espère que ses nombreuses pratiques tant de la ville que de la campagne se feront un devoir de venir visiter son établissement.

N. ARSENAULT.

Sorel, 26 janvier 1875.

PROVINCE DE QUEBEC, District de Richelieu.

## Cour Supérieure.

No. 1637.

DAME CAROLINE VINCENT, de la ville de Sorel, District de Richelieu, d'abord autorisée en justice à ester en jugement aux fins des présentes,

Demanderesse,

vs.

CHARLES DESROSIERS, commerçant du même lieu, mari de la dite Caroline Vincent,

Défendeur.

AVIS est par les présentes donné que la demanderesse en cette cause a, ce treizième jour de janvier mil huit cent soixante et quinze, institué une action en Cour Supérieure, en séparation de biens d'avec le défendeur son mari.

D. Z. GAULTIER,

Avocat de la Demanderesse.

Sorel, 16 Janv. 1875.—Im.

CANADA, PROVINCE DE QUEBEC, District de Richelieu.

## COUR SUPERIEURE.

ACTE DE FAILLITE DE 1869, ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de JOSEPH L'AVALLÉE,

FAILLI.

Judi, le onzième jour de février prochain, le failli soussigné demandera à la dite Cour sa décharge en vertu du dit acte.

JOSEPH L'AVALLÉE,

Failli,

Par J. A. MOUSSEAU,

Son procureur ad litem.

Sorel, le 9 janvier 1875.—Im.

CANADA, PROVINCE DE QUEBEC, District de Richelieu.

## COUR SUPERIEURE.

ACTE DE FAILLITE DE 1869, ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de JOSEPH L'AVALLÉE,

FAILLI.

Judi, le onzième jour de février prochain, le failli soussigné demandera à la dite Cour sa décharge en vertu du dit acte.

G. I. BARTHE,

Syndic,

Par J. A. MOUSSEAU,

Son procureur ad litem.

Sorel, le 9 janvier 1875.—Im.

## Acte de Faillite de 1869,

ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de HONORÉ PEPIN, marchand, de St. Zéphirin de Courval,

FAILLI.

Je soussigné, G. E. Mayrand, de la cité de Montréal, ai été nommé syndic en cette affaire. Les créanciers sont requis de produire leurs réclamations entre mes mains, sous un mois de cette date, et de se réunir à mon bureau, No. 6 Rue St. Jacques, en la cité de Montréal, le DEUXIÈME JOUR de FÉVRIER prochain, à TROIS heures P. M., pour l'examen du failli et le règlement des affaires de la faillite en général. Le failli est par le présent notifié d'y assister.

G. E. MAYRAND,

Syndic.

Montréal, 30 Déc. 1874.

5 Janvier 1875.—Gins.

## CANADA,

PROVINCE DE QUEBEC, District de Richelieu.

## Acte de Faillite de 1869.

DANS LA COUR SUPERIEURE

Dans l'affaire de F. X. COMTOIS, commerçant de la Ville de Sorel,

FAILLI.

Le treizième jour de Mars prochain, le soussigné demandera à la dite Cour sa décharge en vertu du dit acte.

F. X. COMTOIS,

Par CHARLES GILL,

Son Procureur ad litem.

Sorel, 21 Janvier 1875.—Gins.

